

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2010

ORGANISÉ PAR LES "INDUSTRIES DU HAVRE" (IDH)

1. PRESENTATION

L'association "Industries du Havre" (www.industriesduhavre.com), présidée par Monsieur Luis Fernandez-Florez (Directeur de l'usine Renault Sandouville), organise un concours de photographies entre le **14 juin et le 12 septembre 2010** sur le thème :

« L'industrie scintille »

2. PARTICIPATION

➤ PRIX

Le concours s'articule autour de 3 prix :

Le Prix « **Industries du Havre** », ouvert à tous les amateurs résidant ou travaillant en France.

Le Prix « **Salariés des Industries du Havre** », ouvert à toute personne pouvant justifier de son emploi dans l'établissement havrais de l'une des industries membres de l'association au cours de l'année 2010.

Le Prix « **Jeune Normand** », ouvert aux 12 - 21 ans habitant ou travaillant en Normandie.

Ce concours est interdit aux professionnels de l'image photographique, aux membres du jury ainsi qu'à leur famille.

Les participants préciseront dans le « *formulaire de participation* » ci-joint le prix pour lequel ils concourent. Un même participant ne peut concourir que pour un seul prix. En cas d'absence de choix sur le formulaire ou de choix multiples, le candidat sera par défaut inscrit au prix « Industries du Havre ».

➤ CATEGORIES

Chacun des trois prix comporte deux catégories de photographies :

- Noir et blanc
- Couleur

Quelque soit le prix choisi par le participant, celui-ci pourra présenter :

Une photographie couleur,

Une photographie noir et blanc,

Ou **deux** photographies : une couleur et une noir et blanc

➤ **ENVOIS**

Les photographies, sur papier de qualité photographique ou CD-ROM, devront être envoyées avant le 12 septembre 2010 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse correspondant au prix pour lequel elles concourent :

Pour le Prix « **Industries du Havre** »,
Concours photo « Industries du Havre » / Laurent Vigot
Norgal
Route de la Chimie
76700 Gonfreville l'Orcher

Pour le Prix « **Salariés des Industries du Havre** »,
Concours photo « Industries du Havre » / Sandrine Ramdane
Eliokem
7015X
76080 Le Havre Cedex

Pour le Prix « **Jeune Normand** »,
Concours photo « Industries du Havre » / Michaël Hidrio
Le Havre développement
182 quai George V
76600 Le Havre

Les photographies seront accompagnées obligatoirement du « *formulaire de participation* » dûment renseigné. Les participants indiqueront au dos des tirages ou sur le CD-ROM leur nom, prénom, le lieu et la date de la prise de vue ainsi que le prix pour lequel ils concourent.

En dépit de tout le soin apporté au traitement des photos, l'association des Industries du Havre ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable en cas de perte ou de détérioration des images et ce, quelqu'en soit la cause.

Les photographies ne seront pas restituées.

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES PHOTOGRAPHIES

La dimension des tirages papier sera de 20x30 cm minimum et de 30x45 cm maximum.
Les fichiers numériques devront être au format « JPG » ou « TIFF » d'une résolution minimum de 300 dpi.
Les montages ne pourront pas concourir.

4. DOTATION ET RESULTATS

Les récompenses sont les suivantes :

- Pour le Prix « **Industries du Havre** »,
 - 1ère place couleur : chèque cadeau de 800,00€
 - 1ère place noir et blanc : chèque cadeau de 800,00€

 - 2ème place couleur : chèque cadeau de 400,00€
 - 2ème place noir et blanc : chèque cadeau de 400,00€

 - 3ème place couleur : chèque cadeau de 200,00€
 - 3ème place noir et blanc : chèque cadeau de 200,00€

- Pour le Prix « **Salariés des Industries du Havre** »,
 - 1ère place couleur : chèque cadeau de 800,00€
 - 1ère place noir et blanc : chèque cadeau de 800,00€

➤ Pour le Prix « Jeune Normand »,

1ère place couleur : chèque cadeau de 800,00€

1ère place noir et blanc : chèque cadeau de 800,00€

Les résultats du concours seront disponibles à partir du 4 octobre 2010 sur le site Internet des Industries du Havre (www.industriesduhavre.com)

Les personnes dont la ou les photographies auront été primées seront averties directement par courrier.

5. JURY

Le jury est composé de cinq personnes : le Président des Industries du Havre ainsi que de 4 personnes professionnelles de l'image ou du monde des arts.

Le jury choisira avant le 4 octobre 2010 les photos gagnantes dans chacune des deux catégories des trois prix, sur la base de photos présélectionnées par le groupe de travail « concours photo » du comité de pilotage de l'association des Industries du Havre.

6. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Chaque participant apporte sa pleine et entière garantie qu'il est l'auteur de la ou des photographie(s) remise(s) et que leur utilisation par l'association des "Industries du Havre" ne se fera pas en violation de droits de tiers, à quelque titre que ce soit. Il garantit l'association des Industries du Havre contre toutes contestations et revendications des tiers à ce titre. La présence de personnes reconnaissables sur les photographies devra ainsi faire l'objet d'une autorisation écrite de celles-ci.

La participation au concours implique l'octroi, à titre gratuit, d'une licence sur les photographies qui seront sélectionnées par l'association des Industries du Havre. Cette licence permettra l'utilisation de ces photos dans le cadre de la promotion des concours photo passés et à venir organisés par l'association. En conséquence, le participant s'engage à concéder aux "Industries du Havre", à titre non exclusif, tous les droits patrimoniaux de reproduction, de représentation et d'adaptation de la ou des photographie(s) sélectionnée(s) et ce pour tous supports, y compris Internet et tous autres supports multimédia.

7. CLAUSES GENERALES

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Chaque participant certifie que rien dans son activité professionnelle ne s'oppose à sa participation au présent concours.

L'association des "Industries du Havre" se réserve le droit de mettre fin au présent concours à tout moment, sans qu'aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne soit due.

Les participants autorisent expressément l'association des Industries du Havre à utiliser leur nom, prénom et coordonnées à des fins de communication dans le cadre du présent concours sans que cette utilisation ne puisse ouvrir aucun droit.

En application de l'article 27 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 dite "Loi Informatique et Libertés", les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification sur les données personnelles les concernant recueillies pour les besoins du concours par le biais du « Formulaire de participation » du concours photo à l'une des adresses indiquée à l'article 2.

Le présent règlement est déposé en original auprès de Maître Matringhend, Huissier de justice dont le siège est situé 22, rue Jules Lecesne, 76600 LE HAVRE. Ce règlement sera, par ailleurs, disponible sur le site Internet des Industries du Havre (www.industriesduhavre.com).

**FORMULAIRE DE PARTICIPATION AU CONCOURS PHOTO 2010
ORGANISÉ PAR LES "INDUSTRIES DU HAVRE"**

COORDONNÉES PERSONNELLES	
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Profession :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone (s) :	Email (facultatif) :

L'ensemble des rubriques ci-dessus (excepté l'Email) doit être renseigné pour pouvoir participer au présent concours.

Pour quel prix présentez-vous votre ou vos photographie(s) ?

(un seul choix possible pour les prix)

Prix « **Industries du Havre** », Noir et blanc et/ou Couleur

Ou

Prix « **Salariés des Industries du Havre** » Noir et blanc et/ou Couleur

Ou

Prix « **Jeune Normand** » Noir et blanc et/ou Couleur

Pour le prix « **Salariés des Industries du Havre** », réservé aux employés de l'établissement havrais des membres des industries du Havre, merci de cocher la case correspondant à votre employeur :

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> ALTADIS | <input type="checkbox"/> FOURE LAGADEC | <input type="checkbox"/> SIDEL |
| <input type="checkbox"/> AUXITEC | <input type="checkbox"/> LAFARGE CEMENTS | <input type="checkbox"/> TOTAL – Ets de Normandie |
| <input type="checkbox"/> CCI du Havre | <input type="checkbox"/> LASSARAT | <input type="checkbox"/> TOTAL FLUIDES |
| <input type="checkbox"/> CEGELEC | <input type="checkbox"/> LBC SOGESTROL | <input type="checkbox"/> TOTAL PETROCHEMICALS France |
| <input type="checkbox"/> CHEVRON ORONITE | <input type="checkbox"/> LE HAVRE DEVELOPPEMENT | <input type="checkbox"/> TOURRES & Cie |
| <input type="checkbox"/> CIM | <input type="checkbox"/> LUBRIZOL | <input type="checkbox"/> YARA |
| <input type="checkbox"/> CITRON | <input type="checkbox"/> NORGAL | |
| <input type="checkbox"/> EDF | <input type="checkbox"/> RENAULT | |
| <input type="checkbox"/> ELIOKEM | <input type="checkbox"/> SEDIBEX | |
| <input type="checkbox"/> ERAMET | <input type="checkbox"/> SHMPP | |

Ces informations ont pour seul destinataire l'association des "Industries du Havre", auprès de qui peuvent s'exercer les droits d'accès et de rectification.

Les photographies ainsi que le présent formulaire dûment renseigné doivent être expédiés aux adresses mentionnées dans l'article 2 avant le 12 septembre 2010.

" Je soussigné(e) certifie avoir pris connaissance du règlement du concours photo 2010 et déclare en accepter l'intégralité des termes et notamment les dispositions concernant les droits de propriété intellectuelle afférents aux photographies sélectionnées. "

Fait à

SIGNATURE

Le.....

Autorisation préalable pour la publication de photographies de personnes et des photographies présentées au concours

Dans le cadre de son concours photo « **l'industrie scintille** », l'association des "Industries du Havre" (c/o CCIH – Esplanade de l'Europe – BP 1410 – 76067 Le Havre Cedex), présidée par Monsieur Luis Fernandez-Florez (Directeur de l'usine Renault Sandouville), est autorisée par la présente à publier des photos des gagnants ainsi que leur nom et prénom dans la presse, sur le site Internet des « Industries du Havre » ou sur des supports de communication de l'association « Industries du Havre ». Les photos qu'ils auront présentées au concours pourront également être utilisées dans ces mêmes conditions.

Les participants autorisent expressément l'association des « Industries du Havre » à utiliser leur nom, prénom, photographie ainsi que les photographies présentées à des fins de communication dans le cadre du présent concours sans que cette utilisation puisse ouvrir aucun droit.

En application de l'article 27 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 dite "Loi Informatique et Libertés", les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification sur les données personnelles les concernant recueillies pour les besoins du concours.

Pour exercer ce droit, vous pouvez vous adresser à :

**Laurent Vigot
Norgal
Route de la Chimie
76700 Gonfreville l'Orcher
Tél. : 02 35 53 81 03 (ligne directe)**

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, objets de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou tout autre exploitation préjudiciable.

Je soussigné

Nom : Prénom :

Adresse :

autorise la publication (dans le cadre du concours photo des Industries du Havre) :

de mes nom et prénom

des photos que j'ai présentées au concours

pour une durée de 5 ans, sur des brochures et supports de communication des Industries du Havre, dans la presse régionale et sur le site Internet des Industries du Havre dans le cadre des concours photo passés et à venir.

Je m'engage à ne demander, ni rémunération complémentaire, ni droit d'utilisation pour les utilisations précitées.

Je reconnais avoir été informé des modalités pour exercer mon droit d'accès, de modification et de suppression concernant ces publications.

Election de domicile est faite par chacune des parties à l'adresse précisée aux présentes.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à, le

SIGNATURE :